



## Problème retrait point

-----  
Par Clo69

Bonjour

J'ai déposé mon véhicule pour des travaux de carrosserie, le garage m'a prêté un véhicule, avec lequel j'ai eu une contravention pour excès de vitesse, 86KM/H au lieu de 80KM/H.

À la réception de ce PV la carrosserie m'a bien évidemment contacté, en me précisant qu'il n'y avait aucun retrait de point (la secrétaire était par ailleurs surprise).

Je viens de recevoir le PV à mon nom, mais quelle surprise de voir qu'il m'enlève un point!!!

J'ai demandé à la carrosserie une copie du PV qu'ils avaient reçu sur lequel le retrait de point n'était pas mentionné.

Je ne comprends pas pourquoi sur la seconde contravention il enlève un point!! Puis-je contester ce retrait?

Merci de vos avis

Cordialement

-----  
Par ESP

Bonjour

Cela m'est également arrivé, j'ai bien eu un retrait de 1 point pour 6 mois.

-----  
Par DIU1973

BONJOUR

Cela me rappelle également des souvenirs avec voiture de service...

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous auriez conduit votre propre véhicule, le point aurait été retiré. Il n'y a aucune raison de ne pas le retirer si c'est un autre véhicule.

Maigre consolation :

À partir de janvier 2024 il n'y aura plus de retrait de point pour les "petits" excès de vitesse...

-----  
Par lavigie

Bonjour

Parce que vous êtes désigné conducteur et donc responsable pénal de la contravention avec retrait de point si vous ne contestez pas en être l'auteur

la première contravention fut envoyée au titulaire du certificat d'immatriculation qui ne peut perdre de point puisque il n'est pas le conducteur et son identité était inconnue du PV. seul apparaît la personne morale.

si c'est un radar automatique et une personne morale titulaire du CI le représentant légal à l'obligation de désigner un conducteur, on ne va pas ôter le point au représentant légal qui est inconnu du PV ni à la personne morale identifiée qui n'est pas le conducteur.